



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026.84

OBJET : Création et composition du comité consultatif Solidarités**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCUI, Didier CRETENET, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Céline CUCUMEL	pouvoir donné à	Didier CRETENET
Philippe GONNAND	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Pierre CICCUI
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Marion FAURE
Arnaud ROY	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Hector PENIN

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Lyliane CHARPENTIER**Le Conseil Municipal,**

VU l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la création de comité consultatif

VU l'article L2121-21 CGCT qui prévoit pour les désignations de lever le secret du vote à l'unanimité des voix,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal qui prévoit pour les conseillers municipaux une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et une parité entre les membres élus et non élus,

CONSIDERANT comme le rapporte Marion Faure, 1^{ère} Adjointe, qu'il est possible de créer et de mettre en place des comités consultatifs locaux sur tout sujet d'intérêt communal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'instituer un comité consultatif « Solidarités » ayant pour missions principales de réfléchir aux affaires sociales, aux seniors, au handicap, à l'inclusion

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer le nombre de membres à 10 répartis de la façon suivante 5 conseillers municipaux à désigner cette séance et une liste de 5 personnes non membres du Conseil municipal à approuver lors d'une prochaine séance,

CONSIDERANT l'appel à candidatures par liste pour occuper les 5 postes de conseillers municipaux du dit comité

CONSIDERANT la liste proposée par la majorité municipale : Bérengère DETOEUF, Paulette BERNABEU, François SAVIGNY, Valérie BILLEQUIN, Ghislain HECK

CONSIDERANT la liste déposée en séance par l'opposition : Céline CUCUMEL, Joëlle ROCHE, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Hector PENIN, Didier CRETENET

CONSIDERANT la proposition adoptée à l'unanimité de procéder aux désignations à la main levée

CONSIDERANT les suffrages obtenus par chaque liste (23 liste majorité 6 liste opposition) et la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne retenue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** la création du comité consultatif « Solidarités »
- **DECIDE** que ce comité sera composé de 10 membres dont 5 conseillers municipaux
- **DESIGNE** les 5 conseillers municipaux suivants : Bérengère DETOEUF, Paulette BERNABEU, François SAVIGNY, Valérie BILLEQUIN, Céline CUCUMEL
- **PRECISE** qu'une prochaine délibération approuvera une liste de 5 personnes extérieures au Conseil et que la présidence du Comité consultatif « Solidarités » sera nommée par M. le Maire parmi les 5 conseillers municipaux.

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 21/09/2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 069-216902056-20260917-2026_84-DE



Saint-Genis-les-Ollières, le 17 septembre 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,

Lyliane CHARPENTIER